

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 803 promulguant en Côte française des Somalis

n° 803

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

11 août 1950

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1950

Date du numéro

1 août 1950

VISAS

Le gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 50-279 du 1^{er} mars instituant des indemnités de fonction en faveur du personnel du cadre général des travaux publics Vu le décret n° 50-250 du 1^{er} mars 1950 instituant une prime de rendement en faveur du personnel du cadre général des travaux publics OUTRE,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Sont promulgués dans le territoire de la Côte française des Somalis les décrets n° 50-279 et 50-250 du 1^{er} mars 1950 instituant respectivement des indemnités de fonction et une prime de rendement en faveur du personnel du cadre général des travaux publics d'outre-mer.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.